

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 14 octobre 2020

Le 14 octobre 2020 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etait représentée Madame :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD

CT4/141020/1

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Affectation des résultats de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix Marseille Provence a été approuvé par le vote du compte administratif le 31 juillet 2020.

Il a permis d'une part de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut, soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire, soit être maintenu à la section de fonctionnement.

Les propositions d'affectation de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budget	Résultats de l'exercice 2019		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à Réaliser en Recettes 2019	Résultats cumulés	Part affectée à l'Investissement 2020	Solde maintenu en section de Fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement 2019	d'Investissement 2019		Investissement 2019		
Assainissement	238 910,22	-563 077,24	3 955 691,29	2 573 273,03	0,00	2 573 273,03	0,00	3 955 691,29

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-1-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FBPA 014-8286/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 14 octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

Sont approuvés comme suit, les résultats de l'exercice 2019 pour le budget annexe Assainissement :

Budget Annexe Assainissement :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 3 955 691,29 euros qui sera reporté au compte 002 du budget supplémentaire 2020 en recettes.

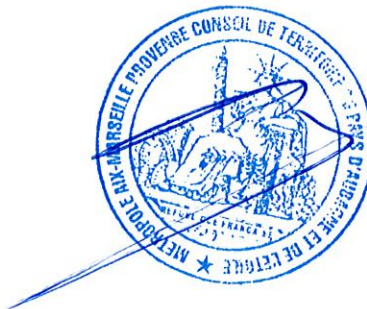
La section d'investissement présente un résultat de clôture de 2 573 273,03 euros qui sera porté au compte 001 du budget supplémentaire 2020 en recettes.

AVIS FAVORABLE

1 abstention : Magali GIOVANNANGELI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201014-CT4-141020-1-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020